



Pièce n° 9

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES ET DU PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE

Zone du domaine skiable / Piste de ski du Prilet

Plan d'affectation des zones : état futur

Echelle 1 : 2'000



Légende

Zones

■ Zone de constructions et d'installations publiques

■ Zone des mayens

■ Zone agricole de pâturage

■ Friche, pierrier et inculte

■ Zone du domaine skiable

Zone figurant à titre indicatif

□ Aire forestière

Degrés de sensibilités

2

3

3

-

3

APPROUVE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU: 04.12.2013



APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE
PRIMAIRE EN DATE DU: 09.12.2013



HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE:

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 21 MAI 2014

Droit de sceau: Fr. 390.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat



PATRICK EPINEY
Ingénieur Sàrl

Ingénieur forestier epfz/sia
Vieux-Bourg
3961 Vissoie/Anniviers
+41 78 605 58 50
patrick.epiney@retplus.ch
www.patrickepiney.ch

Mandant

Funiculaire St-Luc/Chandolin SA

Type de projet

: Modification partielle du PAZ

Etape du projet

: Dossier de mise à l'enquête publ.

Version

: 1 28.10.2013

2 -

3 -

4 -

Mandat n°

: PE / 011

